

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 798 ET 800

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois de décembre 2020, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 798 intitulé « Règlement relatif au fonctionnement et règles de l'écocentre municipal ».
- Règlement numéro 800 intitulé « Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains et des zones résidentielles rurales ».

Lesdits règlements sont déposés à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Lesdits règlements entreront en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel le 9 décembre 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier